



MARDI 3 décembre 2024
de 9h à 17h30
Centre de congrès d'Angers

JOURNEE REGIONALE E-SANTE

Pour les professionnels du social et du
médico-social des Pays de la Loire

Quels **outils numériques** pour quels usages ?



Atelier :

Mon Espace Santé : pour une prise en charge coordonnée autour de l'utilisateur

Julien RATTIER – Administrateur Logiciel Ogirys / ADAPEI 72

Nadjette BOUTELIER - Coordinatrice régionale e-santé / CPAM Maine et Loire

Marion BICHET – Cheffe de projet Ségur / GRADeS Pays de la Loire

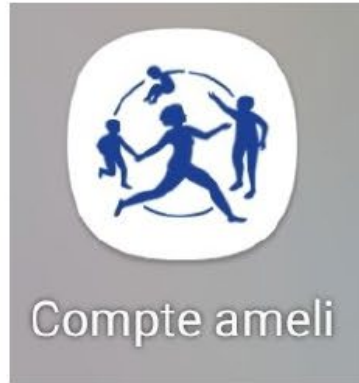




Mon Espace Santé VS Mon compte Ameli

Gestion des **données administratives** du dossier des assurés du Régime général

=> Commande de CEAM, de carte vitale, prise de rdv...



Gestion des **données de santé** des assurés de tous les régimes de sécurité sociale

=> Carnet de santé numérique



Mon espace santé visible sur la page d'accueil du compte ameli

Mais des ponts existent entre les deux services





mon
ESPACE
SANTÉ

Les fonctionnalités Mon Espace Santé

Mon espace santé est le **carnet de santé numérique personnel et sécurisé** des Français.
Un service numérique public gratuit mis à disposition par le Ministère de la santé et l'Assurance Maladie qui propose **plusieurs fonctionnalités** :

Mon dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



Mon agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.

Ma messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

matriculeINS@patient.mssante.fr

Mon catalogue de service

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » santé (Portails patients, applications et objets connectés référencés).

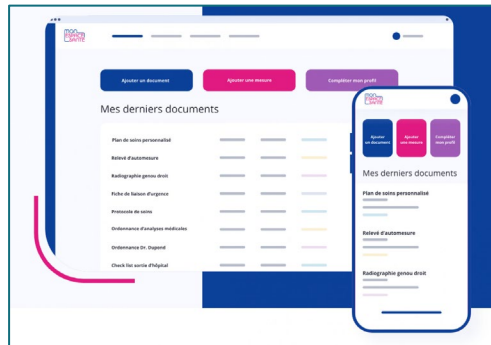


+ de 98% des profils Mon Espace Santé ouverts !



La quasi-totalité des patients équipés d'un Espace Santé :

- Ouverture automatique des profils **Mon Espace Santé** des assurés français en 2022
(sauf en cas d'opposition)
- Plus de 20% de personnes s'y sont connectés au moins une fois



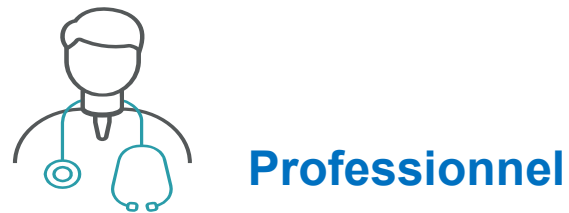
Les patients rendus acteur de leur santé grâce à la possibilité de :

- Déposer des documents / compléter son profil médical
- Consulter des documents déposés par l'hôpital, le laboratoire, l'assurance maladie etc
- Recevoir et répondre aux messages des professionnels



Mon Espace Santé dans vos outils actuels

Pas de nouveaux outils à prendre en main, car vous n'utilisez pas le service Mon espace santé mais **vos outils actuels**.



Dossier Médical



Vous consultez et alimentez le DMP depuis **votre logiciel métier ou le site dmp.fr**

Messagerie de santé



Vous utilisez votre **messagerie MSSanté** pour communiquer avec la messagerie Mon espace santé de vos patients.

Accessible par l'utilisateur sur monespacesante.fr ou application mobile.



L' accès aux documents au dossier médical

Une première connexion par l'utilisateur permet **l'activation de son profil.**

	Patient		Professionnels		
	Alimentation	Consultation	Alimentation	Consultation	
Usager non opposé n'ayant pas activé Mon Espace Santé	✗	✗	✓	✓	
Usager ayant activé son profil Mon espace santé	✓	✓	✓	✓	
Usager s'étant opposé à la création de son profil	✗	✗	✗	✗	



Qu'est-ce que je trouve dans MES (via le DMP) ?



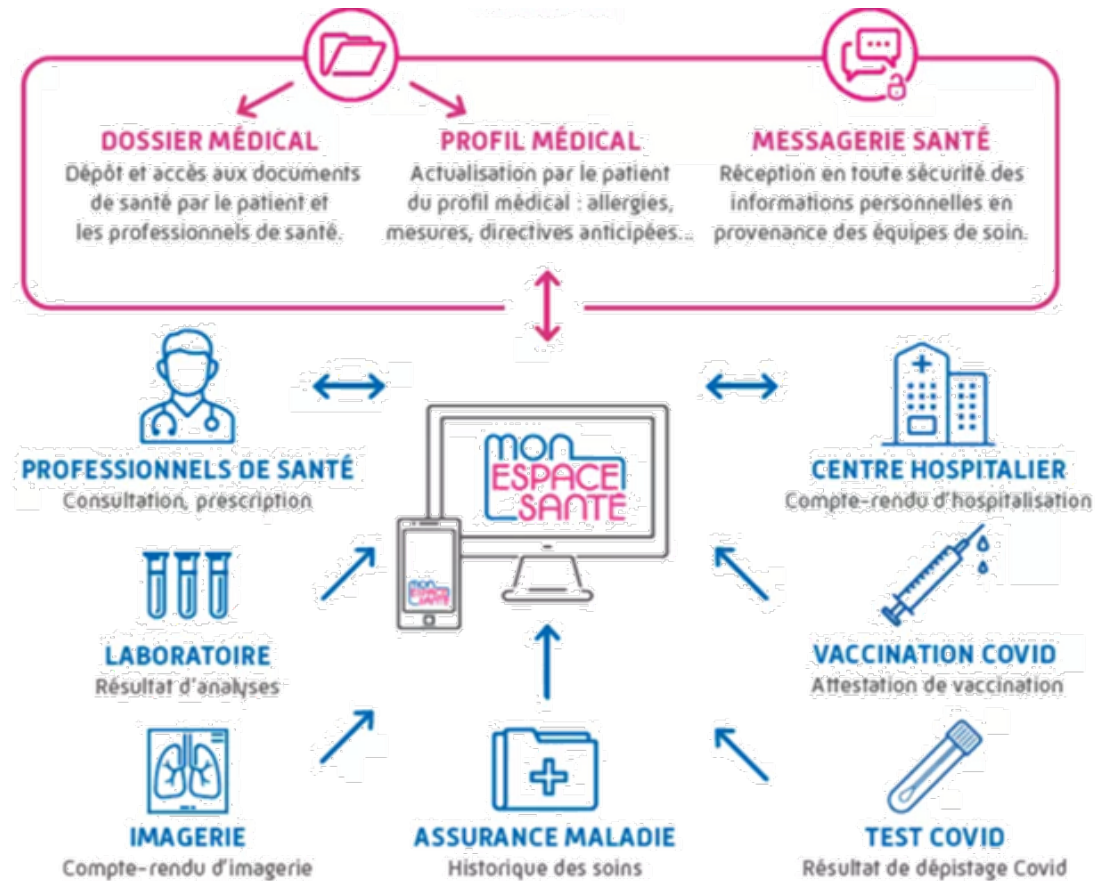
Le dossier médical de Mon Espace Santé est le **carnet de santé numérique** du bénéficiaire, **confidentiel** et **non obligatoire**. Il s'appuie sur les fonctionnalités d'alimentation / consultation du DMP.

Il favorise la **coordination entre professionnels** :

- Décloisonnement Ville/Hôpital/Médico-Social
- Meilleure prise en charge pluri-professionnelle
- Service hautement sécurisé
- Accès immédiat aux informations médicales en cas d'urgence, lors de la première prise en charge ou en cas d'hospitalisation...

4,8 doc / hab / an dans **MES** : **x10** en 2,5 ans

76% de ligériens avec au moins 1 document alimenté





La recherche de documents par catégorie



Catégories

► Synthèses (98)
<u>Synthèse (53)</u>
<u>Synthèse d'épisode de soins (45)</u>
► Traitements et soins (97)
<u>CR ou fiche de suivi de soins par auxiliaire médical (2)</u>
<u>Dispensation médicamenteuse (10)</u>
<u>Dispensation (autre) (6)</u>
<u>Plan personnalisé de soins (2)</u>
<u>Prescription de médicaments (66)</u>
<u>Prescription de soins (6)</u>
<u>Prescription (autre) (3)</u>
<u>Protocole de soins ALD (2)</u>

Types de documents

► Comptes-rendus (200)
<u>CR d'accouchement (5)</u>
<u>CR d'acte diagnostique (autre) (6)</u>
<u>CR d'acte thérapeutique (autre) (4)</u>
<u>CR d'admission (2)</u>
<u>CR d'anesthésie (22)</u>
<u>CR de bilan d'évaluation de la perte d'autonomie (1)</u>
<u>CR de bilan fonctionnel (par auxiliaire médical) (1)</u>
<u>CR de consultation pré-anesthésique (12)</u>
<u>CR de passage aux urgences (2)</u>
<u>CR de réunion de concertation pluridisciplinaire (1)</u>
<u>CR de télé-médecine (télé-consultation) (2)</u>
<u>CR hospitalier (séjour) (14)</u>
<u>CR opératoire (4)</u>
<u>CR ou fiche de consultation ou de visite (96)</u>
<u>Lettre de liaison à la sortie d'un établissement de soins (28)</u>

► Imagerie médicale (44)
<u>CR d'imagerie médicale (27)</u>
<u>Document encapsulant une image d'illustration non DICOM (17)</u>
► Biologie (23)
<u>CR d'anatomie et de cytologie pathologiques (10)</u>
<u>CR d'examens biologiques (13)</u>
► Prévention (23)
<u>CR d'acte diagnostique à visée préventive ou de dépistage (12)</u>
<u>CR d'acte thérapeutique à visée préventive (11)</u>
Certificats, déclarations (43)
Données de remboursement
Documents ajoutés par le patient

Alimentation et consultation de Mon Espace Santé

ALIMENTATION –



- Les professionnels doivent **informer** le patient/usager de l'alimentation son MES (via DMP)
- Le patient/usager peut s'opposer à l'alimentation de son DMP seulement en cas **de motif légitime** (suite à un examen dit sensible (ex. CR psy, IVG))

Certains documents sont soumis à obligation de versement au DMP par les professionnels de santé.

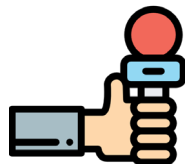
Pour consulter l'arrêté : [Cliquez ici](#)

CONSULTATION –



- Les professionnels doivent recueillir **le consentement** du patient / usager
- Le patient / usager peut s'opposer à la consultation de son dossier médical **sans avoir à invoquer de motif légitime**
- **Deux modes d'accès sont prévus pour les situations d'urgence, à condition que le patient ne s'y soit pas opposé**
 - **Un accès SAMU-Centre 15**
 - **Un accès en mode « bris de glace »**

Des pré-requis sont nécessaires avant l'alimentation



Retour d'expériences ADAPEI 72

- Il est nécessaire **d'informer l'utilisateur de ses droits et de ses possibilités** avant d'alimenter son DMP : Refus d'alimentation, masquage du document
- Des outils sont disponibles sur le site de l'ANS pour **sensibiliser les professionnels** et les usagers : étape obligatoire avant le déploiement.
- Importance de la **mise à jour des dossiers** dans les DUI pour alimenter les derniers documents à jour (ex du DLU)
- A l'ADAPEI : utilisation de la MSSanté citoyenne pour informer les usagers de leur droits et possibilités.
- L'alimentation du DMP se paramètre dans son DUI :
 - Rendre l'alimentation automatique
 - Possibilité d'alimenter le document sous forme invisible pour l'utilisateur (cas des consultations d'annonces par exemple)



Exemple de l'ADAPEI 72

Bonjour,

Dans le cadre du programme national ESMS Numérique, nous vous informons que l'Adapei de la Sarthe a la possibilité de transmettre des documents vers votre Dossier Médical Partagé (DMP).

Les documents concernés se trouvent dans le dossier numérique Ogirys.

Ces documents pourront être copiés dans votre DMP.

Le DMP est un carnet de santé numérique. Il conserve et sécurise vos informations de santé.

Il permet de partager des informations avec les professionnels pour mieux vous soigner.

Plus d'information sur le DMP ici : <https://www.dmp.fr>

Vous trouverez en pièce jointe un document d'information sur « Mon Espace Santé ».

Vous avez le droit de refuser l'envoi de ces documents sur votre DMP.

Pour refuser, accédez à la rubrique : [Accéder ou s'opposer à Mon espace santé](#)

Si nécessaire appelez le 34 22 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Service gratuit + prix de l'appel.

Si vous êtes sous tutelle, votre tuteur doit faire les démarches pour vous afin de refuser l'envoi de vos documents.

L'Adapei de la Sarthe.

MON ESPACE SANTÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES : COMMENT RESPECTER VOS OBLIGATIONS D'INFORMATION DES PATIENTS ?



💡 L'alimentation de Mon espace santé (qui s'appuie sur le DMP), c'est obligatoire et systématique, sauf si le patient s'y oppose pour motif légitime après que vous l'ayez informé de ses droits. Ces obligations sont définies dans l'article L. 1111-15 du Code de la santé publique et dans l'arrêté du 26 avril 2022. Cette fiche vous détaille les règles et les implications pratiques.

1 Les règles applicables

	ALIMENTATION	CONSULTATION
<p>Quelles obligations vis-à-vis du patient ?</p>	<p>🔍 Les professionnels de santé doivent informer le patient de l'alimentation de son DMP.</p> <p>Cette information peut être délivrée par un collaborateur de l'équipe de soins.</p> <p>⚠️ Cette information n'est à donner qu'une seule fois dans le cadre du suivi du patient.</p>	<p>🔍 Juridiquement, il existe 2 cas de figure (article R. 1111-46 du code de la santé publique) :</p> <p>➡ Membre de l'équipe de soins : le consentement du patient est dit présumé dans le cadre de sa prise en charge effective. ⚠️ Il est toutefois important de l'informer à chaque nouvel épisode de soin et de ne consulter ses données qu'à des fins "utiles pour la prise en charge"</p> <p>➡ Non membre : le professionnel doit recueillir explicitement le consentement du patient à chaque consultation de son dossier médical par tout moyen, y compris de façon dématérialisée.</p>
	<p>🔍 Tout professionnel de santé ou personne exerçant sous sa responsabilité dans le cadre de la prise en charge effective du patient (ex</p>	<p>🔍 Une matrice d'habilitation (https://www.monespacesante.fr/pdf/matrice-habilitations.pdf) conditionne les autorisations d'accès des</p>

Mémo sur les obligations d'information des patients



Cas particuliers

Une [note](#) précise les particularités pour **les majeurs sous protections juridiques**

Nouvelles rubriques intégrées dans les logiciels concernant **les enfants** au T1 2025

Accès à **Mon espace santé** d'une personne majeure faisant l'objet d'une mesure de protection juridique



Les différents cas de figure (art. L. 1111-7 CSP)

	Personne en charge d'une mesure de protection juridique avec assistance relative aux biens (anciennement curatelle)	Personne en charge d'une mesure de protection juridique SANS représentation relative à la personne en matière de santé (anciennement tutelle)	Personne en charge d'une mesure de protection juridique AVEC représentation relative à la personne en matière de santé (anciennement tutelle)
Définition et public concerné	<ul style="list-style-type: none"> Régime d'assistance partielle Droits civils et civiques conservés <p>Personnes concernées : Personne majeure qui n'est pas totalement hors d'état d'agir par elle-même, mais qui a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans les actes de la vie civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> Régime de représentation complète Perte des droits civils <p>Personnes concernées : Personne majeure qui a besoin d'être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> Régime de représentation complète Perte des droits civils <p>Personnes concernées : Personne majeure qui a besoin d'être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile et de santé</p>
	La personne en charge de la mesure de protection ne peut pas agir sur l'opposition ou l'activation du profil Mon espace santé et de fait	La personne en charge de la mesure de protection peut exercer le droit d'opposition ou activer le profil Mon espace santé de la personne majeure représentée.	



Le carnet de vaccination



Les comptes rendus d'examens obligatoires **(20)**



Les certificats de santé de l'enfant obligatoires **CS8, CS9 et CS24**



Exemple d'un parcours d'usage en IME

Côté usager

Les parents de Thomas ne sont pas à l'aise avec le numérique mais donnent leur accord pour la consultation de son DMP

Thomas fait une crise d'épilepsie

Le médecin urgentiste l'examine

Il consulte un neurologue

Sortie de l'hôpital

Les parents de Thomas récupèrent ses traitements

Thomas suit désormais un nouveau traitement médicamenteux et sa prise en charge est adaptée selon les recommandations du neurologue

Etape 1 : Thomas est admis en IME

Etape 2 : Thomas fait une crise d'épilepsie, il est pris en charge à l'hôpital

Etape 3 : Sortie de l'hôpital, la prise en charge de Thomas est adaptée



Documents

PPA / Grilles d'éval / Volet de synthèse médical (VSM) / Observation pro / DLU



IME

Les professionnels de l'IME déposent régulièrement les documents de Thomas dans son DMP. Ils consultent également le VSM déposé par le médecin traitant.

Documents

Lettre de liaison de sortie



Médecin urgentiste

Thomas arrive aux urgences, le médecin urgentiste va **consulter** son dossier médical puis l'examiner et planifier un RDV avec un neurologue



Documents

CR Consultation
Ordonnance
Recommandations



Neurologue

Le neurologue ausculte Thomas et lui prescrit un traitement antiépileptique et des recommandations particulières



Documents

Ordonnance



IME

L'IME envoie l'ordonnance du neurologue à la pharmacie par **MSSanté**



Pharmacie

La pharmacie reçoit l'ordonnance transmise par l'IME, s'assure de la cohérence médicamenteuse avec les autres ordonnances disponibles dans le DMP et prépare les traitements



Médecin traitant



L'établissement prévient le médecin traitant de Thomas via **MSSanté** qui peut également **consulter le DMP** pour y trouver toutes les informations

Côté Professionnel



Questions / Réponses

